

# LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKIRK 1139

VOLUME XXII — No 11

1

JUILLET 1938

## L'Organisation Internationale du Travail de Genève

ROLE DE L'INTERNATIONALE D'AMSTERDAM — DE L'INTERNATIONALE ROUGE — DE L'INTERNATIONALE CHRÉTIENNE

Le présent article est le second d'une série commencée ici le mois dernier sous le titre: "le mouvement ouvrier international". L'O. I. T. (l'organisation internationale du travail) fut fondée à Genève au lendemain de la Guerre en vertu de la partie XIII du traité de Paix. Des représentants de travail organisés des pays alliés et associés participèrent aux travaux de la commission qui en élabora les statuts. Son but était: "la paix sociale par le progrès social sur une base internationale dans un système de collaboration entre les États, entre les employeurs et entre les employés".

La fondation de l'O. I. T. provoque dans l'année qui suit (1919-20) la constitution de la Fédération syndicale internationale, de la Confédération internationale des syndicats chrétiens et de l'Internationale rouge des Syndicats ouvriers. Le siège social de chacune fut fixé respectivement à Amsterdam, Utrecht et Moscou.

Lors de la fondation de l'O. I. T. dans la plupart des pays du monde où les travailleurs étaient organisés, la majorité appartenait à des confédérations syndicales neutres et à tendances socialistes. La majorité de ces "confédérations s'est graduellement groupée dans le F. S. I., autrement désignée l'Internationale d'Amsterdam". La Fédération américaine du Travail finit par y adhérer elle-même en 1935. La F. S. I. a même tenté, à maintes reprises, depuis 1919, à s'affilier les syndicats rouges de Russie. Une dernière tentative, cette année même, suscitée par la C. G. T. de France, vient encore d'échouer. Réaliser une plus grande unité ouvrière fut toujours le but de ses efforts de rapprochement avec les syndicats russes. Désir de plus grande unité syndicale simplement pour renforcer la F. S. I. dans la poursuite de son principe fondamental de la "lutte des classes".

Elle a mené une propagande constante contre le désarmement, mais depuis le succès du fascisme et du nazisme, elle est plus préoccupée de la défense, au besoin militaire, contre les tendances autoritaires, que du désarmement, et même de la paix.

Depuis son origine (1919) l'Internationale d'Amsterdam a toujours travaillé en collaboration étroite avec l'Organisation internationale du Travail et son organisme permanent, le Bureau international du Travail. Elle a beaucoup lutté pour l'introduction dans les pays de la journée de 8 heures, puis de la semaine de 40 heures. Seulement son esprit marxiste de la lutte des classes et du renversement du régime capitaliste se manifeste dans les conférences internationales du travail convoquées chaque année à Genève par l'O. I. T. Esprit subversif dont les interprètes en ces conférences sont les représentants des confédérations syndicales neutres et socialistes (en majorité socialistes) qui appartiennent à la F. S. I. Aussi, c'est en vertu de cet esprit et poussé par des considérations d'ordre politique et autres qu'à la conférence de 1937 les représentants des mêmes confédérations ont voté pour l'admission à la conférence du délégué ouvrier russe et contre la protestation des représentants des syndicats chrétiens qui contestaient la validité du mandat du délégué russe, parce que ne représentant pas des syndicats libres.

### L'Internationale Syndicale Rouge

L'Internationale syndicale rouge a commencé à exercer une faible influence au sein de l'O. I. T. depuis que la C. G. T. (confédération générale du travail) de France a été conquise par les communistes par sa fusion avec la C. G. T. U. (confédération générale du travail unitaire) en 1936. Plus sensible, plus directe est devenu l'influence communiste dans l'O. I. T. par l'admission, l'an passé, à la conférence de Genève, du délégué ouvrier des syndicats rouges de Russie. L'Internationale syndicale russe, à sa fondation, visait à la suppression de "l'Internationale jaune d'Amsterdam": ainsi qualifiait-elle la F. S. I. Ce qui démontre bien l'esprit féroce révolutionnaire de "l'Internationale Rouge". Et il eût fallu être témoin, à la conférence de l'année dernière, pour voir combien profonde fut et demeure l'aversion

qu'ont contre l'Internationale syndicale chrétienne les émissaires de l'Internationale syndicale communiste. Il est connu, du reste, que cette dernière n'est qu'un instrument entre les mains des dirigeants de l'Internationale politique et de la dictature russe. Celle-ci a néanmoins réussi à faire agréer ses représentants russes dans l'O. I. T. par les représentants de l'Internationale d'Amsterdam, quand ces derniers sont tout occupés à tirer leurs flèches contre tout pays de tendances autoritaires.

### L'Internationale chrétienne

Comme la F.S.I., la Confédération internationale des Syndicats chrétiens a, depuis ses origines, collaboré très étroitement avec l'Organisation internationale du Travail et avec le B.I.T. de Genève. Sa part, il est vrai, fut plus restreinte que la précédente, en raison du fait que de date plus récente le syndicalisme chrétien n'a pas encore atteint dans le monde toute l'expansion du syndicalisme neutre et socialiste. Toutefois, ce désir de collaborer n'a pas été exaucé sans efforts de la part de la C. I. S. C. et de ses confédérations nationales. Il a fallu un jugement de la cour permanente de La Haye pour que M. Serrarens, secrétaire de l'Internationale syndicale chrétienne, puisse siéger à la Conférence internationale du Travail de 1922 à titre de délégué ouvrier des Pays-Bas. Jugement qui établissait que TOUTES les organisations ouvrières les plus représentatives dans un pays doivent être consultées par leur gouvernement pour s'entendre sur le choix dudit délégué ouvrier. Depuis ce jugement l'exemple du gouvernement hollandais a été suivi par d'autres pays où existent des confédérations nationales chrétiennes: à tour de rôle les organisations les plus représentatives ont le délégué ouvrier ou les conseillers techniques.

La collaboration des catholiques avec l'O. I. T. s'exerce aussi d'une autre façon. Depuis 1926, avec l'autorisation ecclésiastique, un prêtre est attaché au B. I. T. Sa fonction est de faire connaître le point de vue catholique sur toutes les questions soumises à l'attention du Bureau international du Travail, organisme permanent d'experts et de techniciens de l'O. I. T. Un ancien syndiqué chrétien d'Allemagne agit aussi comme correspondant officiel de ce Bureau avec les organisations syndicales chrétiennes. A noter aussi que de 1934 à 1937 le secrétaire de la C. I. S. C., M. Serrarens, occupait un siège au Conseil d'administration de l'O. I. T., siège que lui ont fait perdre, l'année dernière, les représentants de l'Internationale d'Amsterdam, parce qu'il a eu le courage de contester la validité du mandat du délégué ouvrier russe.

La participation du syndicalisme chrétien international dans les divers organismes de l'O. I. T., particulièrement à la conférence internationale du travail, a toujours été sans contredit une participation active et utile, une participation dont le principal mérite a été d'annoncer en ce milieu solennel, officiellement neutre, ce que préconisent la doctrine sociale de l'Évangile et les encycliques pontificales pour promouvoir la paix industrielle et sociale du monde.

Alfred CHARPENTIER,  
Président général C.T.C.C.

## Salaires et abondance économique

D'après l'"Actualité Economique"

Nous publions ailleurs un article de M. Henry Hornbostel, en marge duquel nous aimerions poser une ou deux questions. Après avoir montré, avec beaucoup de bon sens et de clarté, qu'au fond le problème de l'heure consiste à imaginer une formule d'organisation économique qui, tout à la fois,

n'entrave pas les progrès techniques, assure une meilleure répartition de la richesse et sauvegarde la liberté essentielle de l'individu (disons plutôt de la personne humaine) M. Hornbostel suggère comme première mesure la généralisation des hauts salaires.

"Les hauts salaires, écrit-il,

sont générateurs de besoins nouveaux" — thèse chère à M. Henry Ford et qui est ou a été au fondement de l'économie américaine des quinze ou vingt dernières années. M. Hornbostel y met cependant des conditions: les hauts salaires doivent être conçus et appliqués de telle façon que non seulement ils assurent une meilleure répartition des biens présents, mais aussi la création de biens nouveaux. La politique des hauts salaires doit être poursuivie dans l'ordre, dans une atmosphère de confiance. A l'élevation des salaires doit correspondre une élévation du rendement du travail, obtenue dans l'ordre et la discipline.

Tout cela est trop juste pour que nous formulions la moindre objection. Il est bien certain qu'à un haut niveau des salaires correspond un haut niveau du pouvoir d'achat, et que ce pouvoir d'achat est lui-même générateur de nouvelle activité économique. Mais c'est sur la façon d'amorcer la politique des hauts salaires, de la généraliser que nous nous interrogeons. Qui prendra l'initiative? Les patrons isolément? Les patrons après entente entre eux? Les syndicats ou ouvriers? L'Etat?

En dépit de l'exemple de Ford, nous ne croyons pas que les patrons isolément se décident à généraliser les hauts salaires — cette attitude risquerait de leur être funeste. Car les frais de main-d'œuvre sont un des principaux éléments du prix de revient. Ford l'a fait, mais il s'est mis au préalable dans le cas de le faire par une organisation technique dont peu de patrons disposent — et dont lui-même ne disposait pas au début. De ce côté, il ne redoute guère la concurrence. De plus, il fabrique un produit accessible aux bourses modestes. Elever les salaires, c'était se créer des clients à même ses propres employés. Le cas de Ford est donc un peu particulier. Mais le fabricant de chausses, de cotonnades, d'articles de grande consommation qui se vendent à bas prix et sur un marché où la concurrence est vive pourrait-il prendre la même initiative de son seul chef? C'est douteux.

D'un autre côté, les ententes entre patrons en vue de hausser le niveau des salaires ne se produisent pas spontanément.

(Suite à la page 2)

# Grand ralliement syndical à Valleyfield

(VOIR EN PAGE 4)

EMILE-NAP. BOILEAU,  
Sec.-trés.ULRIC BOILEAU,  
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

**ULRIC BOILEAU, Limitée**

ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

MONTREAL

**Prêts aux particuliers**

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

Actif, plus de \$146,000,000  
537 bureaux au Canada  
66 succursales à Montréal

PLateau 5151

**ACHETER CHEZ  
DUPUIS  
C'EST ECONOMISER**

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny  
et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

**Daoust, Lalonde & Cie, Ltée**

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

JANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

CHerrier 1300

**I. NANTEL**

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS  
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

Montréal

**Salaires et abondance  
économique**

(Suite de la première page)

les bénéfiques d'une telle mesure sont trop éloignés, apparaissent trop incertains. Quand on se rapproche, se groupe, s'organise, c'est généralement pour des fins plus immédiatement réalisables. A moins que quelqu'un ne prenne l'initiative, ne convainque les autres — dure besogne.

Généralement on compte sur l'Etat pour donner l'impulsion, réglementer le travail, obliger les patrons à relever le niveau des salaires. Et l'on a alors une législation sur le salaire qui d'année en année tend à se développer, imposant une obligation ici, une restriction là, jusqu'à constituer bientôt un réseau serré qui étouffe la production, sans assurer d'avantages réels aux travailleurs. L'expérience américaine de la première administration Roosevelt et l'expérience Blum en France sont, à ce point de vue, instructives. L'Etat, en pareille matière, est un grand maladroit. Nous en avons eu une preuve dans la province de Québec même, avec l'ordonnance no 4 de l'Office des salaires raisonnables, qu'il a fallu remettre sur le métier avant même de l'appliquer. L'étonnant c'est que, malgré tout, on se tourne encore vers le gouvernement, parfois avec un peu d'hésitation, mais dans la plupart des cas spontanément, comme si le gouvernement avait le secret de tout, une solution à n'importe quel problème, le remède à n'importe quel mal, et n'eût qu'à le vouloir pour que toute chose rentrât dans l'ordre — Grave erreur.

A notre avis l'élévation générale du niveau des salaires est une affaire à longue échéance. Elle suppose l'action concertée des patrons et des ouvriers sous la haute mais lointaine surveillance de l'Etat. Elle doit viser une fin économique, sans pour autant rester étrangère aux préoccupations sociales — car, quoi qu'on dise, le social n'est pas un simple accessoire, une subordonnée de l'économique. L'ordre et la discipline, l'atmosphère de confiance, que M. Hornbostel donne avec raison comme indispensables à la réalisation d'une politique de hauts salaires ne procèdent pas ni ne peuvent procéder uniquement des préoccupations matérielles: ils supposent quelque chose en plus et de plus élevé: la préoccupation du bien commun dans une société organisée d'abord et surtout pour l'homme. En d'autres termes, ils procèdent avant tout d'une solide éducation sociale, tant des patrons que des employés. Cette éducation sociale, le réseau le plus complet de textes législatifs ne la remplacera jamais, non plus que les coalitions patronales ou ouvrières dont l'objet ne dépasse pas les bénéfices matériels. Car la loi, même la mieux inspirée, c'est peut-être la justice, mais c'est aussi la force, et deux antagonismes qui s'équilibrent restent néanmoins des antagonismes.

La formule d'organisation, dont parle M. Hornbostel, qui conciliera l'abondance économique et la liberté humaine, il faut en chercher le principe par delà les intérêts matériels, dans cet esprit de charité dont

le christianisme s'efforce depuis deux mille ans d'instaurer le règne dans le monde, et qui seul, parce qu'il est charité, peut établir sur des bases de justice les relations économiques. Si l'on ne s'élève à cette hauteur, le problème est insoluble. Car la crise actuelle est d'abord une crise morale, et le redressement économique, le rajustement économique suivront le redressement des esprits. Première condition à une politique générale et progressive de hauts salaires.

La deuxième, selon nous, c'est que les intéressés, patrons et ouvriers, en gardant l'initiative et dans l'esprit indiqué ci-dessus, procèdent à des ententes sous la haute surveillance de l'Etat. Le contrat collectif, conçu en vue du bien commun social et généralisé avec prudence, nous paraît être la formule la plus propre à relever le niveau des salaires sans perturber l'activité industrielle. Mais encore une fois, de telles ententes ne seront fructueuses que si, de part et

d'autre, on se dégage dans toute la mesure du possible des préoccupations strictement matérielles pour s'élever au niveau des préoccupations humaines, compte tenu des circonstances de temps et de milieu.

Cette dernière restriction a plus d'importance qu'il n'y paraît peut-être à première vue. Et nous pensons ici à notre province, à l'importance capitale du problème rural, à la nécessité par conséquent de ne rien entreprendre qui soit de nature à aggraver ce problème en aggravant l'opposition villes-campagnes. Autrement, les mesures les mieux inspirées peuvent causer plus de mal que de bien. Nous inclinierions même à penser que la législation ouvrière est déjà trop avancée chez nous pour ce que ne l'est l'organisation rurale. Toute politique des salaires qui ne tiendrait pas compte de l'ensemble de la population serait vouée à un échec certain.

(L'Actualité Economique)

**Communiqué de M. A. Charpentier,  
président de la C.T.C.C.**

L'appel que nous avons fait, il y a quelques mois, aux différents centres a été bien interprété, de s'efforcer, autant que faire se peut, de défrayer en tout ou en partie les dépenses de voyage du Président ou autres Officiers supérieurs lorsqu'on les invite à diverses manifestations de propagande, journées syndicales. Il nous plaît de dire qu'on n'a pas fait sourde oreille à cet appel, car nous avons aujourd'hui à remercier publiquement plusieurs centres qui ont effectivement défrayé de telles dépenses.

On se rappellera que c'était la fréquence croissante de ces manifestations dues à l'expansion de plus en plus considérable de notre mouvement qui a motivé cet appel. Nous continuons à espérer que ce geste sera imité du moins de la part de tous nos groupements qui le peuvent faire sans trop de privations de leur part.

Montréal, le 13 avril 1938.

Monsieur Gaston Tessier, Secr.-Gén.,  
Confédération des Travailleurs Chrétiens,  
28, Place St-Georges,  
PARIS (9e) FRANCE:

Cher monsieur,

Mes condoléances bien sincères au Bureau Confédéral de la C.F.T.C. à l'occasion de la mort récente de Monsieur Ernest Thiele et de Monsieur Louis Blain, ayant eu l'honneur de faire leur connaissance et d'apprécier leur valeur au Congrès de la C.F.T.C. tenu à Paris l'an dernier.

J'apprécie combien la perte de ces militants de première valeur doit être douloureuse aux dirigeants du syndicalisme chrétien de France.

Fraternellement vôtre,

Alfred CHARPENTIER, Prés. Gén. C.T.C.C.

\* \* \*

CONFEDERATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS  
28, Place St-Georges, PARIS (9e)

PARIS, le 25 avril 1938.

Monsieur Alfred Charpentier,  
Prés. de la Conf. des Trav. Cath. du Canada,  
19, rue Caron, QUEBEC.

Mon cher Président,

J'ai reçu, avec la plus profonde émotion, votre lettre du 13 avril, et je vous remercie très vivement des sentiments que vous m'exprimez à l'occasion de la perte douloureuse que nous avons faite en la personne de nos amis Thiele et Balin.

Je communiquerai d'ailleurs votre lettre à notre Bureau Confédéral, mais je n'ai pas voulu attendre plus longtemps pour vous remercier très cordialement.

Peut-être aurai-je le plaisir de vous rencontrer au début de juin, à Genève. Je serais, en effet, très heureux de pouvoir vous entretenir de l'affiliation de votre Confédération à la C.I.S.C. Vous savez que j'en ai été nommé Président, et l'une de mes plus grandes joies serait de pouvoir, au cours de ma présidence, enregistrer l'adhésion de la Confédération Canadienne à notre Internationale.

Votre bien affectueusement dévoué,

J. ZIRNHOLD

## COMMUNIQUÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL A L'OCCASION DE LA PROCHAINE SESSION DU CONGRÈS DE LA C.T.C.C.

La dix-septième session annuelle du Congrès de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, incorporée, aura lieu à Thetford-les-Mines, comté de Mégantic, les 11, 12, 13 et 14 septembre 1938, suivant les décisions prises par le Bureau confédéral. A cette occasion, il est bon de rappeler à tous les corps affiliés certains points de la constitution de la C. T. C. C.

### Le "per capita"

L'année fiscale de la C. T. C. C. se termine le 30 juin et tous les corps affiliés, pour être représentés au prochain congrès, doivent avoir payé le per capita de l'année en cours. On lit en effet à l'article 20 de la Constitution: "Ne pourront prendre part au congrès que les Syndicats ayant acquitté leurs cotisations de l'année en cours".

Et on lit aussi à l'avant-dernier alinéa de l'article 14 de la Constitution: "Aucun corps affilié à la C. T. C. C. ne pourra nommer un de ses membres pour le représenter au congrès annuel de la C. T. C. C. à moins que le Syndicat dudit délégué ne se soit acquitté de toutes ses redevances envers la C. T. C. C. et les autres corps supérieurs auxquels il est justiciable".

Les formules de lettres de créances, cette année, seront préparées en tenant compte de ces articles de la Constitution de la C. T. C. C.

### Représentation au Congrès

Pour que chaque corps affilié soit bien renseigné sur la manière de procéder pour établir la représentation de chacun au congrès de la C. T. C. C., il est à propos de rappeler ici l'article 14 de la Constitution de la C. T. C. C. ayant trait à ce point.

"Art. 14.— Chaque syndicat professionnel (de métier ou industriel) et chaque syndicat interprofessionnel aura droit à un délégué, quel que soit le nombre de ses membres. Dès que l'effectif d'un syndicat aura atteint cent membres, ce syndicat aura droit à deux délégués; un effectif de cent cinquante membres lui donnera droit à trois délégués; il aura droit à un autre délégué par cent membres additionnels.

"Les fédérations de syndicats auront droit à un délégué, quel que soit le nombre de leurs membres. Ce délégué devra être, de préférence, le président, si ce dernier n'est pas délégué par un autre corps affilié.

"Les unions régionales de syndicats et les conseils centraux auront droit chacun à trois délégués.

"Les cercles d'études auront droit à un délégué chacun.

"Les conseils de métiers auront droit à trois délégués chacun.

"Deux ou trois petits syndicats pourront s'unir pour se faire représenter par un délégué.

### Le procès-verbal

Tous les intéressés sont priés de prendre note de l'article 18 de la Constitution, au sujet du procès-verbal du congrès. On lit en effet à l'article 18: "Lors de la présentation des lettres de créances des délégués au congrès annuel, la somme d'un dollar (\$1.00) doit être versée par chaque délégué en paiement à l'avance du procès-verbal du congrès où il assiste".

### Les résolutions

Enfin, un mot au sujet des résolutions à soumettre au prochain congrès de la C. T. C. C. Tous les syndicats affiliés à une fédération sont priés d'envoyer toutes leurs résolutions à leur fédération tout d'abord, et elles reviendront devant le congrès de la C. T. C. C. dans le rapport de ladite fédération. Quant aux syndicats non fédérés, ils pourront envoyer leurs résolutions au secrétaire général de la C. T. C. C., 19, rue Caron, Québec, et elles seront inscrites au feuilleton général.

Les syndicats doivent veiller à ce que leurs résolutions n'empiètent pas sur la juridiction d'une fédération ou d'une industrie qui ne les concerne pas.

### Fédérations et Conseils centraux

En vertu des amendements apportés à la constitution de la C. T. C. C., au congrès de Jonquière, la contribution annuelle des fédérations et des conseils centraux a été modifiée.

Les fédérations, comme fédérations, doivent verser une contribution annuelle de dix (\$10.) dollars à la C. T. C. C., et la contributions des Conseils centraux est de quinze (\$15.) dollars. Ces contributions doivent être versées avant la fin du mois de juin, c'est-à-dire avant la fin de l'année fiscale de la C. T. C. C.

Gérard PICARD,  
Secrétaire général de la C.T.C.C.

N.B. — Boutons-insignes — Les syndicats qui désireraient en avoir ou qui n'ont pas encore commandé de boutons-insignes de la C. T. C. C. sont priés de prendre note que le Secrétaire général de la C. T. C. C. peut disposer encore d'un certain nombre de ces boutons-insignes au prix de vingt-cinq (25c) sous l'unité; trois (\$3.) dollars la douzaine; vingt-cinq (\$25.) dollars le cent. — G. P.

## "La Familiale"

Coopérative de consommation —  
Un mur de soutènement

Ce qu'il nous faut, ce n'est pas un mur sur lequel nous frapper la tête en sanglotant; c'est un mur de soutènement afin d'empêcher les dernières vagues du matérialisme et de l'individualisme de nous balayer.

(Pour nous grandir)

Ce mur, nous l'avons. Ou plutôt nous sommes en train de l'édifier. C'est la coopérative de consommation.

La coopérative de consommation substituera d'abord à la masse amorphe, égoïste que nous sommes, un peuple discipliné, un peuple solidaire. Qui dit coopératisme dit coopération. Et qu'est-ce que coopérer, sinon travailler en commun en vue d'un idéal commun, entreprendre une action collective, concertée, méthodique, quotidienne?

La coopérative de consommation préviendra, en deuxième lieu, le gaspillage, nous fera économiser malgré nous, à notre insu. Qui dit coopératisme dit juste prix. Et établir le juste prix, qu'est-ce d'autre que d'empêcher que notre argent ne fonde? Nous sommes pauvres, mais le resterions-nous longtemps si seulement nous pouvions épargner de cinq à dix pour cent sur chacun de nos achats? La coopérative transformera donc en facteur d'ordre et de richesse ce qui n'est aujourd'hui qu'une source de revenus injustifiables et injustifiés.

La coopérative de consommation nous fournira des capitaux. Le coopératisme ne stérilise pas l'argent. Il ne l'amasse pas pour lui. Il l'emploie, au contraire, à l'avantage général. Il le fait fructifier en favorisant la création de nouvelles industries. Ce qui l'intéresse, ce n'est pas le profit à retirer, mais uniquement le besoin à satisfaire.

La coopérative de consommation facilitera l'accès du plus grand nombre à la propriété. Elle élèvera le niveau de vie des ouvriers. Parallèlement, elle améliorera leur sort intellectuel et moral. Elle développera chez tous le sens social, le sentiment de la fraternité chrétienne.

Tout cela, et plus encore, la coopérative de consommation l'a accompli dans des centaines de pays. Elle l'a réalisé au Canada même, en Nouvelle-Ecosse, par exemple. Pourquoi ne le ferait-elle pas dans la province de Québec? Nous n'avons qu'à le vouloir pour qu'elle le puisse. Et elle le pourra malgré tous les obstacles qu'on y suscite et malgré toutes les déformations que l'ignorance et la malhonnêteté y font subir.

président de "La Familiale"  
Victor BARBEAU,

N. D. L. R. — Pour tout renseignement concernant la coopérative de consommation "La Familiale", la première du genre au Canada français, on est prié de s'adresser à la secrétaire, Mme B. Louard, rue Dorion 2189, téléphone: CHerrier 6898.

### Forte organisation du syndicalisme chrétien

Paris, 21 (P. C.-Havas). — De plus en plus le syndicalisme chrétien fait entendre sa voix dans l'élaboration du statut du travail.

Ses porte-parole au Parlement, François-Xavier Reille Sault, député du Tarn, ou Joseph Meck, secrétaire général des syndicats chrétiens d'Alsace, tous deux démocrates populaires, insistent surtout sur trois points essentiels: Primo, le statut du travail est une initiative utile dont le gouvernement doit être remercié; secundo, la liberté syndicale doit être scrupuleusement respectée; "Hitler, Mussolini, déclara notamment Meck, se débarrassèrent des syndicats chrétiens en même temps que des syndicats socialistes, mais cet exemple ne fut imité par aucune démocratie"; tertio, pour sauvegarder les lois sociales et protéger les travailleurs, il faut d'urgence compléter les réformes par une organisation juridique de la profession.

"Notre doctrine, nous déclarons à ce propos Gaston Tessier, secrétaire général de la Confédération fran-

çaise des travailleurs chrétiens, est celle des catholiques sociaux. Mais il n'est pas besoin pour entrer chez nous d'un certificat de baptême, nous avons dans nos syndicats des protestants et des musulmans qui s'y trouvent très à l'aise parce qu'ils acceptent tout de la doctrine sociale de l'Eglise."

## FOURRURES

ACHETER CHEZ REID  
C'EST ACHETER  
NATIONALEMENT!

Nous manufacturons tous nos manteaux dans notre propre atelier; c'est tout dire que nous sommes à l'abri de toute concurrence.

### TOURS DE COU

Renards argentés,  
Capes de queues de renard,  
Martres de Roche,  
Fitch, etc.

Une visite à nos magasins vous convaincra de nos avancés.

## J.F. REID

Petite annonce mais grande valeur.  
1473 AMHERST CH. 3181

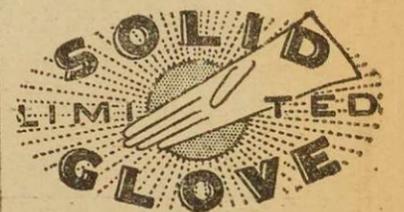
"Jura mais un peu tard,  
Qu'on ne l'y reprendrait  
plus"

Suivre des conseils mal avisés ou trop attendre est préjudiciable à votre bourse. Ne vous y faites plus reprendre. Confiez le soin de l'installation ou réparations de votre système de chauffage et de plomberie à nos ingénieurs et ouvriers spécialisés.

Téléphone: AMherst 1788  
2114 est, Rachel  
MONTREAL



Achetez les gants faits par



VOTRE BARBIER EST-IL UN SYNDIQUE?

## LACTOCO

breuvage lacté au chocolat

La maison Joubert a voulu contribuer à vous rendre les châteaux plus agréables avec le LACTO-CO.

LACTO-CO possède une nouvelle saveur sensationnelle, c'est un breuvage lacté au chocolat riche et crémeux, et rafraîchissant.

Goûtez-y aujourd'hui.

J. Joubert  
LIMITÉE

AVEC LES COMPLIMENTS

de

**J.-B. DESCHAMBAULT**

Spécialités: PAIN DE FANTAISIE — GATEAUX



35, rue St-Joseph

— VALLEYFIELD, P.Q.

Tél.: Manufacture 399

Rés. 528

Case Postale 159

Mes meilleurs souhaits aux ouvriers syndiqués

**JOS. LAFLEUR**

MANUFACTURIER

Ouvrage de menuiserie générale  
Ameublements d'églises et de banques

194 Champlain

— VALLEYFIELD, P.Q.

Téléphone: 176

Avec mes meilleurs vœux de prospérité et de longue vie  
aux Syndicats Catholiques**P. BILLETTE**

MARCHAND

Marchandises sèches générales — Hardes faites —  
Chaussures — Tapis — Prélarts, etc.

CHARBON DE TOUTES SORTES

32, rue St-Laurent

— VALLEYFIELD, Qué.

Angle Alexandre et Boulevard-du-Hovre, — BELLERIVE

AVEC LES COMPLIMENTS

d'

**ADRIEN CHOLETTE**

BOUCHER-EPICIER LICENCIÉ

Téléphone 106

VALLEYFIELD, QUE.

Téléphone: 111

Résidence: 254

AVEC LES COMPLIMENTS

de

**P.-J. BRODEUR**

BIJOUTIER-OPTOMETRISTE

Votre crédit est bon, 50 semaines pour payer  
MONTRES BULOVA et DIAMANTS BLUE BIRD

201, rue VICTORIA

— VALLEYFIELD, Qué.

## Grand ralliement syndical à Valleyfield

Il y aura à Valleyfield grand ralliement de tous les ouvriers syndiqués de la province. Dimanche, 31 juillet, à l'occasion de la Journée Syndicale, organisée par le Syndicat national catholique du Textile de Valleyfield, incorporé.

Cette fête sera sous le patronage de Monseigneur Alfred Langlois, évêque du diocèse de Valleyfield.

Nous comptons déjà comme principaux orateurs: MM. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., Albert Côté, président de la Fédération du Textile, Philippe Girard, président du Conseil central de Montréal, Maxime Raymond, M.P., Delpha Sauvé, M.P.P., et une délégation de tous les centres ouvriers de la province. Le but de cette journée est de fournir aux ouvriers de Valleyfield l'occasion d'apprendre ce que l'Église enseigne au sujet de leurs droits si souvent méconnus, mais aussi de leurs devoirs si facilement oubliés.

Voici le programme de la journée:

- 8.30 hrs A.M. — Arrivée... Hôtel de ville, coin des rues Nicholson et Ste-Cécile.
- 9.30 hrs A.M. — Formation des rangs pour se rendre à l'église.
- 10.15 hrs A.M. — Messe à la cathédrale, dite par M. l'abbé Grondin, aumônier des Syndicats de Valleyfield. Le sermon de circonstance sera donné par Monseigneur D. Nepveu, curé à la cathédrale.
- 11.15 hrs A.M. — Souhaits de bienvenue formulés par Son Honneur M. Armand Larin, maire de Valleyfield, par monsieur Raoul Théoret, président du Syndicat national catholique du Textile de Valleyfield, et par M. Ernest Joannette, président de la Journée Syndicale.
- 12.30 hrs P.M. — Dîner ouvrier à la salle du Château Salaberry (servi par M. Edgar Ostiguy, gérant).
- 2.00 hrs P.M. — Assemblée à la salle de la Cathédrale sous la présidence conjointe de MM. Armand Larin et Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C.

Un radio sera tiré au sort durant l'assemblée de l'après-midi et il faudra être présent pour être l'heureux gagnant.

Une invitation spéciale est lancée à tous les officiers des Syndicats, car il est fort probable que des sujets très intéressants y seront étudiés.

Pour de plus amples informations, veuillez, s'il vous plaît vous adresser à M. Roland Montpetit, organisateur de la Journée Syndicale, 48, Buntin, Valleyfield; ou bien à M. L.-G. Leduc, trésorier, 60, St-Laurent (ou téléphonez 737).

Roland MONTPETIT,  
Organisateur.

## Association professionnelle et corporation

La société, à l'heure présente, est désaxée. Tout le monde le dit et les faits le prouvent. Chose étrange, c'est au nom de la liberté que l'on veut des réformes, et c'est aussi au nom de la liberté que l'on n'en veut pas opérer. Dans le premier cas, l'on s'appuie sur la liberté bien comprise; et, dans l'autre, sur la liberté absolue, ou plutôt, sur la licence.

Il y a des gens qui s'en tirent très bien dans une société à l'envers, et ils se demandent pourquoi tant d'autres veulent tout réformer. Ils oublient que, dans une société de ce genre, la majorité souffre; gémit, appelle à l'aide.

N'existe-t-il pas des principes en vertu desquels, dans la pratique, les hommes pourraient être plus unis, les richesses mieux réparties, la véritable liberté mieux respectée, et, en un mot, la société mieux organisée? Ils existent, du moins pour nous, catholiques, qui avons une doctrine sociale très ferme, où l'homme garde sa dignité, où on l'accepte tel qu'il est, c'est-à-dire un être social, composé d'un corps et d'une âme. Pour connaître ces principes et cette doctrine, il faut lire et méditer les documents pontificaux, puis consulter, non des naufrageurs sociaux, mais des sociologues avertis, qui ont interprété avec autorité la doctrine sociale de

l'Église.

Cette doctrine est applicable dans notre province comme ailleurs. Mais, comme notre histoire, elle est un "écran de perles ignorées". Nous en sommes encore, à date, à la panacée du patronage, du paternalisme d'Etat, et nous ignorons les causes profondes du mal qui nous ronge, autant que les remèdes qui s'imposent. Nous nageons en plein courant de libéralisme économique, d'une part, et, d'autre part, nous côtoyons le socialisme et le communisme. Le pendule social oscille ainsi d'une extrémité à l'autre, cherchant en vain à prendre un mouvement plus normal. Le régulateur de ce mouvement, c'est le corporatisme. En voulons-nous? Certes, il y en a qui en veulent, mais ils sont encore trop peu nombreux. Nous avons trop d'archéologues et pas assez d'architectes, dans le domaine social.

Le 15 mai 1891, Léon XIII a promulgué *Rerum Novarum*, une encyclique sur la condition des ouvriers. On a pu lire, dans ce document immortel, le passage suivant: "Il faut, par des mesures promptes et efficaces venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritées". Et le Pape Léon XIII a indi-

qué, comme mesures promptes et efficaces, les trois suivantes: l'action de l'Église, l'action de l'Etat et l'action des intéressés; ou, si l'on préfère: religion, législation et organisation professionnelle.

Dans *Rerum Novarum*, Léon XIII a formulé ce regret: "Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux (les ouvriers) une protection." Puis il a donné la lige de conduite que voici: "Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations; car, tandis que les artisans y trouvaient d'inappréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, y puisaient un nouveau lustre et une nouvelle vie. Aujourd'hui, les générations étant plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il ne faille adapter les corporations à ces conditions nouvelles."

Dans *Quadragesimo Anno*, Pie XI a repris cette idée en des termes à retenir: "La politique sociale, a-t-il écrit, mettra donc tous ses soins à reconstituer les corps professionnels". Et dans *Divini Redemptoris*, Pie XI a précisé son affirmation: "Et si l'on considère l'ensemble de la vie économique, ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses adaptées aux régions et aux circonstances, ce qu'on appelait la Corporation, ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entraide mutuelle de la justice et de la charité".

Le corporatisme est donc bien conforme à la doctrine sociale de l'Eglise. Et chez nous, l'idée corporative fait son chemin. Mais nous en sommes encore, dans le domaine des réalisations, à composer l'a b c de la restauration sociale. Comme le déclarait, le 17 avril 1937, Son Eminence le cardinal Villeneuve: "Nous avons ici et là quelques bribes de justice sociale, mais ces semblants de correctifs ne suffisent pas. C'est plus que cela qu'il nous faut: c'est du corporatisme à plein."

Pour établir le corporatisme, dans la province de Québec, il faudra utiliser les associations professionnelles (syndicats de travailleurs, syndicat d'employeurs), les conventions collectives de travail, les comités paritaires, les institutions interprofessionnelles et une législation uniforme; en un mot, nous devons posséder une organisation aussi complète que possible du Capital et du Travail, tant sur le plan géographique que sur le plan professionnel.

\* \* \*

L'association professionnelle, personne n'en doute, repose sur le droit d'association, qui découle de la nature même de l'homme. Elle est moralement nécessaire pour assurer l'établissement de la justice sociale. Ceux qui exercent une même profession, au sens large, ont des intérêts communs, qu'on appelle intérêts professionnels. S'ils ne se rencontrent pas, s'ils ne s'unissent pas pour les étudier, les promouvoir, les défendre, qui s'en chargera? L'Etat? Il n'a ni l'omniscience ni la transcendance. Il vaut mieux pour lui hiérarchiser les pouvoirs et laisser les intéressés régler leurs problèmes sous sa surveillance, après avoir donné à leurs associations professionnelles une structure juridique solide. "Que l'autorité publique, dit Pie XI, abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort". D'ailleurs, dans aucune encyclique et chez aucun sociologue averti on ne trouvera de textes en faveur d'un régime sans associations professionnelles, alors qu'on y lira des pages et des pages en faveur du droit d'association et de son exercice, du syndicalisme ouvrier et patronal, des conventions collectives de travail et de l'organisation corporative de la société. C'est que l'on considère l'association professionnelle, le syndicalisme, comme un élément d'ordre, et le corporatisme comme un régime d'ordre. L'expérience démontre aussi que les pays qui luttent le mieux contre les théories subversives sont ceux où la véritable organisation professionnelle est établie sur les bases les plus solides. Et cela se comprend. Le libéralisme

économique conduit au chaos; le socialisme, au communisme et le communisme, à la révolution. Le corporatisme ou l'organisation corporative avancée réprime les abus du libéralisme économique et préviennent les coups de barre vers l'extrême gauche. Tandis que le libéralisme économique s'appuie sur une conception individualiste de la propriété, favorise la liberté sans frein, la concurrence incontrôlée, les profits illimités, et demande à l'Etat de "laisser faire", la plupart des socialismes disent à l'Etat de tout faire, de se constituer la Providence des administrés, et le communisme fait miroiter aux yeux des foules le partage égal des richesses, l'abolition de la propriété privée, la disparition du Capital, et la prise du pouvoir par la violence. La corporation corrige l'absolutisme corrosif du libéralisme économique, conserve à l'Etat sa véritable mission, voit à ce que la liberté de l'un reste dans de justes limites par rapport à la liberté de l'autre, et tient compte du bien commun. Elle fait disparaître l'individualisme sans nuire à la personnalité; elle crée des collectivités professionnelles sans étouffer les initiatives individuelles légitimes.

Nous avons, à l'heure actuelle, dans notre province, des associations professionnelles de travailleurs. Elles n'ont pas le nombre et ne comptent peut-être pas suffisamment de dirigeants expérimentés. Plusieurs de ces associations, de plus, perdent une partie de leur temps à nourrir des rivalités stupides. Qu'il y ait divergence d'opinions entre ces différentes associations, c'est compréhensible et c'est normal, mais elles devraient mieux s'entendre sur les points d'intérêt commun. Il y a donc beaucoup à faire de ce côté. Malgré les difficultés rencontrées, toutefois, il n'en reste pas moins vrai, comme le dit le R. P. Archambault, que c'est l'une des organisations ouvrières, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, qui a inspiré presque tous les principes sociaux qui s'expriment dans notre législation provinciale. Si, au moins, on aidait davantage les associations professionnelles de travailleurs, par l'institution d'un conseil

économique ou d'un conseil supérieur du travail, par une magistrature du travail, par un code du travail. Mais non, on les laisse se débattre comme elles peuvent. On redoute, dit-on, leur dictature. Descendons tous ensemble la gamme du rire...

Du côté patronal, l'organisation professionnelle est à peu près nulle. Les employeurs, trop souvent, sont imbus d'individualisme, ignorants de la question sociale et réfractaires aux idées nouvelles. Ils redoutent l'association professionnelle parce qu'ils n'aiment point se trouver face à face avec leurs concurrents; et ils redoutent l'association professionnelle parce qu'ils font la grimace en songeant qu'ils devront discuter avec les représentants des travailleurs la question des salaires, celle des heures de travail, celle de l'apprentissage, etc. Toutefois, l'avenir apparaît moins sombre aujourd'hui, et les employeurs qui ont goûté les bienfaits de l'association professionnelle sont, auprès des autres employeurs, d'excellents propagandistes de l'idée syndicale.

L'association professionnelle provoque des conventions collectives de travail. Ces conventions collectives sont des ponts sur lesquels viennent se rencontrer, pour y former des comités paritaires, employeurs et travailleurs. "Les contrats collectifs, lit-on dans le procès-verbal du congrès de l'Internationale des Mineurs chrétiens,

(Suite à la page 6)

Avec les compliments de  
**Joseph Leduc**  
BOUCHER  
VIANDÉ DE CHOIX  
BOIS DE TOUTE SORTE  
160 St-Laurent Tél. 342

Avec les compliments du  
**RESTAURANT VICTORIA**  
L. LEDUC, prop.  
175 Victoria Tél. 829

AVEC LES COMPLIMENTS de  
**Delpha Sauvé, M.P.P.**  
ASSURANCES GENERALES  
Rés. 599 VALLEYFIELD, QUE. Bureau 378

AVEC LES COMPLIMENTS de  
**La Crémèrie de Valleyfield**  
Spécialités: BEURRE et CREME GLACEE  
88, rue Jacques-Cartier — VALLEYFIELD

Rés. 159 rue St-Laurent Tél.: Mag. 185-w — Rés. 185-j  
**WILFRID DAIGNEAULT**  
EPICERIE VICTORIA  
MARCHAND de FOIN et GRAIN  
PEINTURE et VERNIS "NARVO"  
1, rue PENON — VALLEYFIELD-NORD

Nos meilleurs vœux de succès  
Buvez **PEPSI-COLA**, rafraichissant et stimulant  
Aussi distributeur de l'incomparable jus d'ORANGE KIST  
**RICHER & FRERE**  
VALLEYFIELD, QUE.

AVEC LES COMPLIMENTS D'  
**AD. MONETTE**  
EPICIER LICENCIE  
Magasin indépendant VICTORIA Independent Store  
Meilleurs vœux de succès à mes amis les syndiqués  
21, rue ELLICE Tél. 304

AVEC LES COMPLIMENTS de  
**C.-H. CARDINAL**  
BOULANGER  
Spécialités: PAIN et BEIGNES  
16, rue Mignonne - BELLERIVE, VALLEYFIELD - Téléphone: 695

AVEC LES COMPLIMENTS de  
**PAUL CHARETTE**  
EPICERIE DE CHOIX  
VALLEYFIELD — Tél.: 54

AVEC LES COMPLIMENTS du  
**RESTAURANT BOUTIN**  
Spécialité: CHOCOLATS "MARY LEE"  
247, rue Victoria — VALLEYFIELD — Téléphone: 153

AVEC LES COMPLIMENTS de  
**M. HALLE**  
FERRONNERIE, RADIOS et LAVEUSES ELECTRIQUES  
128 St-Laurent — VALLEYFIELD — Tél. 403-W.

AVEC LES COMPLIMENTS de  
**RRIMEAU & FRERE**  
EPICIER-BOUCHER  
Spécialité: Peinture C-I-L  
125, rue St-Laurent - VALLEYFIELD - Téléphone: 178

AVEC LES COMPLIMENTS d'  
**ADOLPHE LEBEUF**  
Marchand de ferronnerie, poêles, granit, huiles, peinture, etc.  
77, Avenue Grand'île - VALLEYFIELD - Téléphone: 222

AVEC LES COMPLIMENTS de la  
**PHARMACIE LAROCHE**  
Coin Nicholson et Victoria  
PARFUMS ASSORTIS — ARTICLES DE TOILETTE  
KODAKS — LUNETTES  
LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE  
Tél. 75 Dr S. LAROCHE, prop.

# Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens

Statuts. Article 12 — Suite du numéro de mai

Si la représentation des ouvrières dans le conseil est insuffisante, le conseil aura le droit de la réaliser en nommant en surplus au moins trois membres féminins. Les membres nommés par le conseil auront voix consultative. Toute confédération aura toujours le droit de charger son représentant ou, en cas d'empêchement du représentant, de le remplacer pour les réunions par un suppléant.

Le conseil se réunit une fois par an au moins et chaque fois que quatre confédérations affiliées en feront la demande écrite au secrétariat de la C. I. S. C.

Les confédérations nationales qui demandent la réunion extraordinaire du conseil sont tenues de signaler par écrit les questions qu'elles désirent voir figurer à l'ordre du jour.

L'ordre du jour ainsi que les lieu et moment de la réunion sont arrêtés par le Bureau.

Les frais de représentation au conseil sont à la charge des confédérations affiliées, des internationales professionnelles et des autres organisations invitées.

Les fédérations internationales professionnelles ont le droit de déléguer un ou deux représentants aux réunions du conseil. Leur droit de vote est réglé de la même façon que pour le congrès.

Le conseil pourra inviter à titre consultatif, les représentants de toutes organisations ou institutions dont la présence serait utile à ses travaux.

Le conseil a pour mission de déterminer, en s'inspirant des décisions des congrès, les directives générales pour la direction de la C. I. S. C. par le bureau. Il entend le compte rendu des travaux du bureau et prend toutes décisions utiles pour les travaux de la C. I. S. C. Il établit le budget pour chaque exercice, fixe les conditions de travail du secrétaire général et des employés, entend les rapports de la commission de contrôle et décide de l'approbation du bilan et des comptes et de la décharge du trésorier.

Le conseil pourra nommer des commissions spéciales chargées d'étudier certaines questions particulières. Les rapports des travaux, propositions et suggestions de ces commissions seront transmis au conseil.

## ARTICLE 13

Le bureau de la C. I. S. C. se compose :

- du président,
- de deux vice-présidents,
- du secrétaire général,
- du trésorier.

Les membres du bureau sont choisis parmi les représentants des confédérations nationales dans le conseil et élus dans leurs fonctions par le congrès. La durée de leur mandat est de six ans. Le bureau est renouvelable par moitié tous les trois ans selon un roulement établi par lui. Les membres sortants sont rééligibles.

Aucune organisation affiliée ne pourra occuper plusieurs fonctions dans le bureau.

Le bureau a pour mission spéciale d'assurer la direction régulière et permanente de la C. I. S. C. en s'inspirant des décisions du congrès et des directives du conseil, d'établir les directives nécessaires pour l'activité du secrétariat et de nommer les représentants de la C. I. S. C. dans les diverses institutions. Le bureau établit également la tâche de ses membres.

Le bureau se réunit obligatoirement au moins tous les quatre mois et chaque fois qu'une décision importante le nécessite. Les frais de représentation du bureau sont à la charge de la C. I. S. C.

En cas de démission ou de décès d'un membre du bureau, le conseil aura à décider de son remplacement par un représentant de la même organisation, sous réserve de la décision définitive du congrès, sans être obligé de donner à ce représentant la même fonction dans le bureau.

Tout membre du bureau pourra en cas d'empêchement absolu, se faire remplacer par un suppléant sans que celui-ci exerce la fonction du membre dans le bureau.

Si le bureau convoque des conférences internationale ou autres, adoptant des résolutions, celles-ci seront à soumettre à l'approbation du congrès.

Afin de promouvoir la collaboration avec les fédérations internationales professionnelles, le bureau pourra convoquer leurs représentants à une conférence.

## ARTICLE 14

Toute modification aux statuts ne pourra être apportée que par le congrès.

Pour qu'une modification aux statuts soit adoptée valablement il faut :

- que la proposition en soit faite au bureau quatre mois au moins avant la réunion du congrès,
- que la proposition figure régulièrement à l'ordre du jour du congrès,
- que les confédérations affiliées aient eu connaissance de cette proposition deux mois au moins avant l'ouverture du congrès,
- que le conseil soit appelé à donner son avis au congrès,
- que les 2/3 des voix valablement émises au moins se soient prononcées en faveur de la modification.

(Suite à la page 8)

## Association

(Suite de la page 5)

tenu à Bruxelles, les 5 et 6 septembre 1936, les contrats collectifs doivent former la base de communautés collectives qui doivent veiller constamment au bien de la profession. Leur tâche ne peut pas se restreindre à la simple réglementation des conditions de contrat entre les patrons et les ouvriers, mais ils seront compétents aussi pour toutes les questions concernant la prospérité de la profession, par exemple la rationalisation, la vente, les prix, etc. Ces questions touchent aussi bien aux intérêts des ouvriers qu'à ceux des patrons. Ici surtout apparaît la solidarité des patrons et des ouvriers dans une branche de profession déterminée. Le droit de regard des organisations ouvrières dans toutes les questions professionnelles et économiques n'est pas seulement la démocratisation de l'économie, mais le seul moyen pour vaincre la lutte des classes. La création de communautés collectives permanentes pour la réglementation organique des intérêts sociaux et économiques des professions doit être notre dernier but sur le chemin vers la réorganisation sociale.

Nous pouvons donc conclure que l'association professionnelle soutient l'édifice corporatif, et que le corporatisme est la formule régénératrice, le régime régulateur capable de contenir le fort, de protéger le faible et de forger une armature sociale en conformité avec la nature de l'homme et le bien commun.

Il est permis d'espérer que les travailleurs, les employeurs, les législateurs le comprendront, et que le corporatisme ne fera pas simplement naître de décevants espoirs chez nous :

*L'espoir, il est vrai, nous soulage  
Et nous berce un temps notre*

*ennui;  
Mais, Philis, le triste avantage  
Lorsque rien ne marche après lui.*  
(Molière, *Le Misanthrope*).

Gérard PICARD  
(de l'Action Nationale).

## Le crime contre les enfants espagnols

Contrairement à l'avis du Saint-Siège et à celui de l'Espagne nationale, les organisations politiques anglaises de gauche ont fait remettre les enfants basques au gouvernement Negrin.

Une commission du parti travailliste anglais a visité les camps de concentration où ces malheureux enfants sont parqués. Il résulte d'un rapport de cette commission que cent cinquante enfants seulement sur mille ont retrouvé leurs parents en Espagne marxiste, car la plupart des autres résident dans l'Espagne de Franco. Ce n'est donc qu'à la fin de la guerre que les petits Basques, victimes du sectarisme des socialistes anglais, pourront retrouver leurs parents.

## Encouragez nos annonceurs

### PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS MONTREAL  
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

CLairval 7902 Service courtois et diligent

### AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —  
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE MAISONNEUVE  
(Angle William-David) MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

### HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Service jour et nuit

CHerrier 8676

### GARAGE LAMY

LAVAGÉ, GRAISSAGE, HUILAGE  
et REPARATIONS GENERALES

1310 DEMONTIGNY EST (Entre Panet et Visitation)

### Librairie Beauchemin Limitée

430, rue St-Gabriel — Montréal

LIBRAIRES — EDITEURS — IMPRIMEURS



TRADE MARK

## GANTERIE

Gilets de cuir Tricots  
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,

etc., etc.

## Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Le goût de l'économie s'acquiert facilement et est nécessaire à qui veut réussir.

L'ouverture d'un Compte d'Épargne est donc un acte indispensable que vous devez accomplir sans plus tarder.

Voyez à ce sujet le gérant de la succursale voisine de

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



POUR MOI  
"TOUJOURS  
MOLSON"

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE GRAND-PÈRE BUVAIT

## Sous l'étiquette libre-penseuse se cachent 6 millions de sans-Dieu

Il y a quelque dix jours, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur le fait que la chrétienne Angleterre semble consentir à tolérer la tenue, en septembre prochain, du congrès mondial de l'Union des Libres-Penseurs.

Notre article a trouvé un écho dans la "Gazette", de Montréal. Notre confrère anglais unit sa protestation à la nôtre et désirerait bien que les organisateurs changeassent d'idée. Cependant, le rédacteur ne croit pas que le Parlement de Londres devrait interdire la réunion projetée. Ce serait contraire à la tradition britannique et à la conception anglaise de la liberté.

Nous ne chicanerons pas le confrère parce qu'il diffère d'opinion avec nous sur ce dernier point. C'est déjà bien que la "Gazette" ait élevé la voix et dénoncé la propagande athéiste en Angleterre. Quant à nous, nous persistons à croire que la liberté bien comprise n'est pas la liberté de tout faire. Nous pensons qu'un pays qui croit officiellement en Dieu ne devrait pas tolérer que les athées convient chez lui tous les athées du monde pour propager des slogans comme ceux-ci:

- "L'existence de Dieu est une absurdité.
- "La science est incompatible avec la religion.
- "La religion est antisociale; elle est au service du capital.
- "L'Eglise bénit les guerres et contribue à leur développement.
- "La religion est l'opium du peuple.

"L'Eglise et ses serviteurs sont des exploiters, par conséquent la religion doit être déracinée et c'est pourquoi l'emblème du mouvement antireligieux mondial c'est l'homme affranchi qui renverse et brise la croix, la croix de malheur".

- Et enfin, le slogan le plus à la mode:  
"La lutte contre la religion, c'est la lutte pour le socialisme".
- On dit le socialisme pour ne pas offenser les oreilles délicates. Au fond, et vous l'avez deviné en lisant les formules précédentes, au fond c'est du communisme.

\* \* \*

Dans notre premier article, nous avons démontré comment l'Internationale des libres-penseurs prolétariens a réussi à absorber et à dominer la Fédération internationale de la libre-pensée. Depuis cette fusion opérée à Prague, avec la sanction pour ainsi dire officielle de l'autorité gouvernementale, l'Union mondiale des libres-penseurs fait la guerre à Dieu avec l'argent du gouvernement de la Russie "rouge".

L'Union groupe les fédérations nationales des Etats-Unis, des pays britanniques, de la France, Belgique, Hollande, Suisse, Tchécoslovaquie, les 48 sections nationales de l'U.R.S.S., le Portugal, la Pologne, l'Afrique du sud, l'Argentine, le Brésil, le Japon. Le nombre de membres cotisants dépasse six millions.

Les Sans-Dieu qui se cachent sous l'étiquette libre-penseuse entendent procéder par étapes dans leur mouvement international antireligieux. Les programmes de leurs congrès et les articles de leurs journaux démontrent en effet que les trois principales étapes sont les suivantes:

- 1)—Créer l'organisation universelle, l'appareil technique assurant la continuité du mouvement et la préparation de cadres de militants;
- 2)—Travailler parmi les masses à l'aide de ces cadres, leur inculquer l'incrédulité, puis la haine de la religion et de ses serviteurs;
- 3)—Paralyser l'activité des organisations religieuses.

Et dans les pays où ils auront réussi à installer la dictature "rouge", comme en Russie soviétique et en Espagne soi-disant républicaine, les Sans-Dieu passeront à une 4e période: persécutions sanglantes, extermination du clergé et des cadres des organisations chrétiennes, fermeture, profanation et destruction des lieux de prières.

\* \* \*

Voilà l'organisation qui sera tolérée en Angleterre, en septembre. Les catholiques de là-bas ont protesté. Par les deux articles que nous avons consacrés au futur congrès, nous avons voulu dire à nos frères anglais que nous ressentons l'insulte faite à notre foi commune.

Et si jamais les Sans-Dieu veulent profiter de la tolérance britannique pour tenir un congrès au Canada, nous nous autoriserons de l'avertissement donné ici même pour protester avec toute l'énergie possible. Mais si le gouvernement de Londres n'ose intervenir, pourrions-nous jamais espérer que le nôtre aura une notion plus saine de la liberté?

Dès aujourd'hui, dès cette première concession du Parlement de la métropole, nos députés catholiques ne pourraient-ils sonner l'alarme? Nous osons l'espérer.

Louis-Philippe ROY

(L'Action Catholique)

### La contribution du Saint-Siège à la reconstruction de l'Espagne

Burgos, 21. — Le chargé d'affaires du Saint-Siège, Mgr Antoniutti, a fait don de 50,000 pesetas pour la reconstruction des villes catalanes et aragonaises récemment libérées. Les dons se montent déjà à un demi-million de pesetas. Le Saint-Siège a donné les sommes suivantes pour la reconstruction de l'Espagne nationale: 130,000 pesetas pour Oviedo; 60,000 pour Santander; 100,000 pour le séminaire de Comillas; 25,000 pour Têruel; 75,000 pour Saragosse; 25,000 pour Huesca; 50,000 pour différents séminaires; 60,000 pour le rapatriement d'enfants et 40,000 pour l'aide sociale.

(Action Sociale populaire).

## TAIT-FAVREAU Limitée

L. FAVREAU, O.O.D., Président  
EXAMEN DE LA VUE  
TROUBLES MUSCULAIRES DE L'OEIL — AJUSTEMENT DES VERRES

L'Optométriste  
**LORENZO FAVREAU**

et ses assistants

Pierre Crevier, Ba.O. et Lucien Hébert, Ba.O.,  
OPTOMETRISTES — OPTICIENS LICENCIÉS  
"Bacheliers en Optométrie"

BUREAU DU CENTRE  
265, rue Ste-Catherine E.  
Tél. LANCASTER 6703

BUREAU DU NORD  
6890, rue Saint-Hubert  
Tél. CALUMET 9344

## TOUJOURS

le même bon vieux

GIN CANADIEN  
CROIX D'OR  
**melchers**

MAIS!

dans un  
NOUVEAU  
FLACON  
PLAT



85c

10 oz.

26 oz. \$1.90

40 oz. \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada par  
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED  
Montréal et Berthierville

5000 RUE PLEISSIS  
MONTREAL

M. B. MONTY,  
PRÉSIDENT  
M. F. GAGNON,  
VICE-PRÉSIDENT  
G. P. MONTY,  
SECRETAIRES  
M. J. A. BOIVIN,  
DIRECTEUR  
M. P. B. MARIN,  
CONSEILLER

**MONTY, GAGNON & MONTY**  
**POMPES FUNEBRES**  
SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

La Compagnie Générale de Pompes Funèbres Limitée  
5 LAPOINTE 4000 RUE ADAM MONTREAL



G. N. MONTY

La Semaine syndicale

Elle sera inaugurée par une causerie à la radio de S. Em. le cardinal Villeneuve

La Semaine syndicale, dont le programme complet paraîtra sous peu, durera du 7 au 14 novembre et comprendra des sermons, des articles de journaux, des causeries à la radio, des conférences dans les écoles, des distributions de tracts et de brochures, des assemblées populaires et une grande pièce syndicaliste en trois actes que joueront à Montréal les Anciens du Gesù. Cette Semaine sera inaugurée par S. Em. le cardinal Villeneuve, O.M.I., qui parlera à Radio-Canada, sur tout le réseau français, le samedi soir, 6 novembre, de 7 h. à 7 h. 15.

L'opinion de Trotzky

Le "Journal" de Paris a interviewé Trotzky au Mexique. Le chef de la IVe Internationale lui a déclaré entre autres: "La bureaucratie russe est une puissance dont les membres sont rapaces et pressurent le pays. La haine des masses populaires contre la bureaucratie est le sentiment qui règne généralement en URSS. Tremblant pour sa défense illimitée et ses privilèges croissants, cette bureaucratie essaie d'étouffer dans l'oeuf toute opposition, toute critique, toute expression de mécontentement. Mais, comme elle ne peut pas dire au peuple que le crime de l'opposition consiste à demander plus de liberté, plus de bien-être pour les travailleurs des villes et des campagnes, elle doit attribuer aux opposants des crimes qui puissent aux yeux du peuple, justifier une répression... Ce que je peux affirmer seulement, c'est l'impossibilité au régime de Staline de durer. Il est acculé à une impasse. Les procès de Moscou ne sont que la convulsion de ce régime agonisant".

Le Komintern veut que la France devienne la proie du bolchevisme

Voici ce que nous pouvons dire aujourd'hui, d'après des nouvelles que nous recevons de Besançon:

Le Siège central du Komintern pour l'Europe occidentale a été transféré, à la date du 20 décembre 1937, de Bâle à Mulhouse. Le nouveau comité a pour tâche d'intensifier les moyens aptes à favoriser les ferments révolutionnaires en France. En outre, des agents spéciaux devront être envoyés pour opérer de même dans les pays de l'Europe centrale.

Le Komintern a tenu sa première séance, le 10 janvier 1938. Au cours de cette réunion qui a acquis une importance toute particulière en raison de la présence de l'éminence grise de Staline, le trop fameux Dimitroff, qui a dirigé personnellement les discussions, 70 agents de Moscou, choisis parmi ceux qui y ont assisté, ont reçu des instructions sur la façon d'activer la propagande révolutionnaire dans l'Europe centrale et principalement en France.

Le fait que le chef du Komintern se soit personnellement dérangé pour venir de Moscou en France et prendre la direction de la marche de la révolution dans les pays occidentaux, est d'une importance et d'une gravité que l'on ne saurait méconnaître. Bien aveugle celui qui n'en déduirait pas l'immensité du danger bolcheviste.

Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens

(Suite de la page 6)

ARTICLE 15

La dissolution de la C. I. S. C. ne peut être prononcée que par le congrès dans les conditions identiques à celles régissant les modifications aux statuts.

En cas de dissolution, l'avoir de la C. I. S. C. recevra autant que possible une destination conforme au but poursuivi par la confédération.

ARTICLE 16

Tous les cas non prévus par les présents statuts seront tranchés par le bureau ou par le conseil, qui rendront compte des décisions prises au congrès suivant.

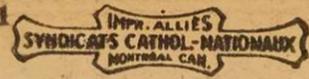
\* \* \*

Les Statuts de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens ont été établis d'abord au premier Congrès de la Confédération à La Haye, juin 1920; le troisième Congrès, réuni à Lucerne du 17 au 19 septembre 1925 et le quatrième Congrès, tenu à Munich du 25 au 28 septembre 1928, y ont apporté certaines modifications; le cinquième Congrès, tenu à Anvers du 22 au 24 juin 1932, a établi le texte actuel.

Le Président : Bernard OTTE.

Le Secrétaire Général : P. J.-S. SERRARENS

J.S. VAILLEE DIRECTEUR DE FUNÉRAILLES 6821, St-Hubert, Montréal CALUMET 0301 SERVICE D'AMBULANCE



Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, ed.

Soyez solidaires exigez l'Etiquette Syndicale

EXIGEZ CETTE ETIQUETTE SUR LES CHAUSSURES QUE VOUS ACHETEZ.



Main-d'oeuvre syndicale

Contrat collectif

C'est procurer du travail à tous les travailleurs en chaussures du Syndicat Catholique national.

ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur



BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

Advertisement for Dow Old Stock Beer featuring a bottle, a banner reading 'ÉTABLIE 1790!', and the text 'BIÈRE Dow OLD STOCK'.